



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL**

**SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2013**



Le cinq novembre de l'année deux mille treize, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Mas Blanc les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

**Etaient présents :** Mohamed Rafai – Conseiller régional, Régis Gatti - Maire d'Aureille, Hervé Chérubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Laurent Geslin – Maire des Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Louis Renaud – Adjoint au Maire de Sénas, Ulysse Teixeira – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès.

**Etaient absents excusés :** Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, Henri Pons – Maire d'Eyguières, René Fontès – Maire d'Eygalières, Claude Vulpian – Conseiller général, Marie Bouchez – Conseillère régionale

**Etaient également présents :** Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Monique Ricard – Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Agent du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Agent du Parc naturel régional des Alpilles.

**DELIBERATION N° BS-2013-17**

**Objet : Modification de l'Ordre du Jour.**

**Monsieur le Président expose :**

- Qu'il est proposé aux élus du Bureau syndical de procéder à une modification de l'ordre du jour, afin de permettre l'intégration du dossier « Maison du Parc : Adoption d'un avenant de marché conclu avec l'Assistant au Maître d'Ouvrage, conducteur d'opérations ».

Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- - D'autoriser la modification de l'ordre du jour et l'ajout du dossier « Maison du Parc : Adoption d'un avenant de marché conclu avec l'Assistant au Maître d'Ouvrage, conducteur d'opérations »,
- De donner pouvoir au Président pour signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**



  
**Mohamed Rafai**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2013



Le cinq novembre de l'année deux mille treize, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Mas Blanc les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

**Etaient présents :** Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Régis Gatti - Maire d'Aureille, Hervé Chérubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Laurent Geslin – Maire des Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Louis Renaud – Adjoint au Maire de Sénas, Ulysse Teixeira – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès.

**Etaient absents excusés :** Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, Henri Pons – Maire d'Eyguières, René Fontès – Maire d'Eygalières, Claude Vulpian – Conseiller général, Marie Bouchez – Conseillère régionale

**Etaient également présents :** Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Pierre Santoire – Maire de Mourès, Monique Ricard – Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Agent du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Agent du Parc naturel régional des Alpilles.

**DELIBERATION N° BS-2013-18**

**Objet :** Maison du Parc – Attribution du marché de la mission de coordination sécurité et protection de la santé

### Monsieur le Président expose :

- Que la mission de coordination sécurité et protection de la santé revêt un caractère obligatoire dans le déroulement de ce projet et doit être engagée pour les phases conception, réalisation et réception des travaux de construction de la Maison du Parc,
- Que cette mission a fait l'objet d'une procédure de marchés publics lancée selon la procédure adaptée le 10 octobre avec remise des offres pour le 28 octobre,
- que les offres reçues ont été analysées techniquement puis dans le cadre de la commission d'appel d'offres réunie le 5 novembre,
- Que parmi les 10 offres reçues, la commission d'appel d'offres propose de retenir celle déposée par la société SPS Sud Est aux vues des critères de sélection figurant dans le règlement de consultation,

Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

### Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### Décide :

- - D'attribuer le marché de mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre du projet de rénovation et de construction de la Maison du Parc Naturel Régional des Alpilles à la société SPS Sud Est, pour un montant total de 2389, 50 € HT (Deux mille trois cent quatre vingt neuf euros et cinquante centimes) correspondant à la totalité de la mission attendue,
- De donner pouvoir au Président pour signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**  
  
**Mohamed Rafai**



The stamp is circular and contains the text: "Parc Naturel Régional des Alpilles" in the center, "10-12, Avenue Napoléon" around the top edge, and "Maison du Parc" around the bottom edge.



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL**

**SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2013**



Le cinq novembre de l'année deux mille treize, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Mas Blanc les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

**Etaient présents :** Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Régis Gatti - Maire d'Aureille, Hervé Chérubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Laurent Geslin – Maire des Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Louis Renaud – Adjoint au Maire de Sénas, Ulysse Teixeira – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès.

**Etaient absents excusés :** Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, Henri Pons – Maire d'Eyguières, René Fontès – Maire d'Eygalières, Claude Vulpian – Conseiller général, Marie Bouchez – Conseillère régionale

**Etaient également présents :** Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Monique Ricard – Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Agent du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Agent du Parc naturel régional des Alpilles.

**DELIBERATION N° BS-2013-19**

**Objet : Maison du Parc – Attribution du marché de la mission de contrôle technique.**

**Monsieur le Président expose :**

- Suite à décision de résiliation pour motif d'intérêt général de la mission de contrôle technique précédemment attribuée à la société VERITAS, une nouvelle consultation a été engagée par lettre de consultation auprès de différents prestataires potentiels,
- Cette consultation a été close le 28 octobre et que les offres reçues ont été analysées techniquement puis dans le cadre de la commission d'appel d'offres réunie le 5 novembre,
- Que parmi les 3 offres reçues, la commission d'appel d'offres propose de retenir celle déposée par la société APAVE, Agence de Valence, aux vues des critères de sélection figurant dans le règlement de consultation,

Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- - D'attribuer le marché de mission de contrôle technique dans le cadre du projet de rénovation et de construction de la Maison du Parc Naturel Régional des Alpilles à la société APAVE, Agence de Valence, pour un montant total de 11 200 € HT (onze mille deux cent euros) correspondant à la totalité de la mission attendue,
- De donner pouvoir au Président pour signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**  
  
**Mohamed Rafai**





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2013

S/PREFECTURE D'ARLES

29 NOV. 2013

ARRIVEE

Le cinq novembre de l'année deux mille treize, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Mas Blanc les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

**Etaient présents :** Mohamed Rafai – Conseiller régional, Régis Gatti - Maire d'Aureille, Hervé Chérubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Laurent Geslin – Maire des Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Louis Renaud – Adjoint au Maire de Sénas, Ulysse Teixeira – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès.

**Etaient absents excusés :** Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, Henri Pons – Maire d'Eyguières, René Fontès – Maire d'Eygalières, Claude Vulpian – Conseiller général, Marie Bouchez – Conseillère régionale

**Etaient également présents :** Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Monique Ricard – Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Agent du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Agent du Parc naturel régional des Alpilles.

**DELIBERATION N° BS-2013-20**

**Objet :** Maison du Parc – Attribution du marché de réalisation des fouilles archéologiques préventives.

## Monsieur le Président expose :

- Suite à la réalisation du diagnostic archéologique réalisé sur le site de la Maison du Parc, l'Etat a prescrit la réalisation de fouilles complémentaires préventives, selon un cahier des charges technique et scientifique imposé,
- Que ce type de mission doit faire l'objet d'une procédure de mise en concurrence,
- Qu'à cette fin, une consultation a été engagée sous forme de marché à procédure adaptée en date du 10 octobre avec remise des offres fixée au 30 octobre,
- Que l'offre reçue a été analysée techniquement puis dans le cadre de la commission d'appel d'offres réunie le 5 novembre,
- Que la commission d'appel d'offres propose de retenir celle déposée par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) aux vues des critères de sélection figurant dans le règlement de consultation,

Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

## Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

## Décide :

- - D'attribuer le marché de réalisation de fouilles archéologiques préventives dans le cadre du projet de rénovation et de construction de la Maison du Parc Naturel Régional des Alpilles, à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), pour un montant total de 258 556,20 € HT (deux cent cinquante huit mille cinq cent cinquante six euros et vingt centimes hors taxe) correspondant à 225 773 HT (deux cent vingt cinq mille sept cent soixante treize euros hors taxe) de tranche ferme et 32 783,30 € HT (trente deux mille sept cent quatre vingt trois euros et trente centimes hors taxe) de tranche conditionnelle.
- De donner pouvoir au Président pour signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
Le Président  
naturel  
régional  
des Alpilles  
Mohamed Rafai





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2013



Le cinq novembre de l'année deux mille treize, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Mas Blanc les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

**Etaient présents :** Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Régis Gatti - Maire d'Aureille, Hervé Chérubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Laurent Geslin – Maire des Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Louis Renaud – Adjoint au Maire de Sénas, Ulysse Teixeira – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès.

**Etaient absents excusés :** Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, Henri Pons – Maire d'Eyguières, René Fontès – Maire d'Eygalières, Claude Vulpian – Conseiller général, Marie Bouchez – Conseillère régionale

**Etaient également présents :** Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Monique Ricard – Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Agent du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Agent du Parc naturel régional des Alpilles.

**DELIBERATION N° BS-2013-21**

**Objet :** Maison du Parc – Adoption d'un avenant de marché conclu avec l'Assistant au Maître d'Ouvrage, conducteur d'opérations.

## Monsieur le Président expose :

- Que pour la réalisation du projet de Maison du Parc, il a été fait appel dès l'origine à une Assistance à Maitrise d'ouvrage attribuée après consultation et mise en concurrence à la société IMPERIUM,
- Que ce marché attribué en juillet 2011 porte sur 3 phases successives : conception : montage du processus de réalisation, préparation, mise en place et suivi du marché de Maitrise d'œuvre, préparation, suivi et règlement des autres marchés d'études et de prestations intellectuelles, assistance en phase travaux et réception des travaux et enfin assistance pendant la période de garantie du parfait achèvement.
- Les aléas du déroulement du projet dans sa phase initiale (bouclage du plan de financement, développement de la filière du Pin d'Alep, modification de programmes, difficultés rencontrées avec le Bureau de contrôle technique, fouilles archéologiques ...) ont conduit à solliciter cette AMO au delà des engagements contractuels,
- Qu'en pratique les honoraires correspondant à cette phase initiale sont épuisés depuis plusieurs mois sans que pour autant ce prestataire n'ait cessé de nous accompagner dans le déroulé du projet,
- Qu'en conséquence il est proposé de recaler le déroulement de cette phase 1 en ajustant le marché par avenant, portant sur 15 jours d'intervention supplémentaires du chef de projet pour un cout de 10 500 € HT,
- Que la commission d'appel d'offres réunie ce jour a donné un avis favorable à cette proposition,

Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

## Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

## Décide :

- - D'approuver l'avenant au marché d'assistant au maître d'ouvrage, conducteur d'opération tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- De donner pouvoir au Président pour signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.



Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,

**le Président**

**Mohamed Rafai**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2013



Le cinq novembre de l'année deux mille treize, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Mas Blanc les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

**Etaient présents :** Mohamed Rafai – Conseiller régional, Régis Gatti - Maire d'Aureille, Hervé Chérubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Laurent Geslin – Maire des Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Louis Renaud – Adjoint au Maire de Sénas, Ulysse Teixeira – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès.

**Etaient absents excusés :** Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, Henri Pons – Maire d'Eyguières, René Fontès – Maire d'Eygalières, Claude Vulpian – Conseiller général, Marie Bouchez – Conseillère régionale

**Etaient également présents :** Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Monique Ricard – Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Agent du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Agent du Parc naturel régional des Alpilles.

**DELIBERATION N° BS-2013-22**

**Objet :** Demande de subvention DREAL PACA : Identification des sites de nidification du Circaète Jean-le-Blanc dans le massif des Alpilles.

**Monsieur le Président expose :**

- Que le PNR des Alpilles assure l'animation des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) des Alpilles depuis février 2011 dans le cadre d'un conventionnement spécifique sur trois ans avec les services de la DDTM 13 ;
- Que ces sites Natura 2000 "Les Alpilles" couvrent environ 27 000 ha (massif et piémont) du territoire du Parc Naturel Régional des Alpilles ;
- Que la politique Natura 2000 permet une prise en compte et une protection des enjeux écologiques du territoire ;
- Que le PNRA souhaite donc programmer en 2014 et 2015 une action complémentaire au-delà du dispositif de financements N2000 pour l'identification des aires de nidification du Circaète Jean-le-Blanc dans le massif des Alpilles ;
- Que cette espèce est menacée à l'échelle européenne. En effet, le Circaète est inscrit à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux et sa conservation apparaît comme un enjeu fort du document d'objectifs de la ZPS des Alpilles ;
- Que ce travail concernant l'identification des aires de nidification du Circaète Jean-le-Blanc dans le massif des Alpilles permettra de mieux connaître les aires de nidification de ce grand rapace en milieu forestier et donc une meilleure prise en compte de l'espèce dans les activités locales (activités sylvicoles, travaux pour la gestion forestière et la DFCI, activités de pleine nature, ...) pratiquées sur le territoire ;
- Qu'il existe d'ailleurs une forte demande de la part de l'ONF et du CRPF auprès du PNR des Alpilles pour fournir un porter-à-connaissance indiquant l'emplacement exact des sites de nidification de cette espèce, en vue d'adapter la gestion forestière dans le temps et dans l'espace, afin d'éviter le dérangement ou la destruction d'un site de nidification ;
- Que l'objectif de cette action est d'identifier les sites de nidification du Circaète Jean-le-Blanc dans le massif des Alpilles afin d'améliorer la conservation de l'espèce par le PNR des Alpilles ;
- Que la majorité de l'action sera réalisée par un assistant extérieur (associations naturalistes ou bureau d'études) et/ou par des stagiaires internes ;
- Que l'étude se déroulera en 2014 et 2015 (durée de l'action de 24 mois) ;
- Que le budget total de cette action est de 10 000 € avec une subvention de la DREAL PACA de 100 % (10 000 €) du budget de l'action ;

<b>RECETTES</b>	<b>Euros TTC</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>Euros TTC</b>
<b>DREAL PACA</b>	10 000 €	100%	Assistance extérieure pour la réalisation de l'étude et/ou frais de stagiaires internes	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>

- Que les références de la Charte du PNR des Alpilles sont l'Axe 1 - objectif 5 avec pour objectif principal : "Conserver les habitats et les espèces remarquables" ;

Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- D'approuver et valider la demande de subvention à la DREAL PACA pour l'étude d'identification des sites de nidification du Circaète Jean-le-Blanc dans le massif des Alpilles.
- De donner pouvoir au Président pour signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**



  
**Mohamed Rafai**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL**

**SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2013**



Le cinq novembre de l'année deux mille treize, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Mas Blanc les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

**Etaient présents :** Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Régis Gatti - Maire d'Aureille, Hervé Chérubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Laurent Geslin – Maire des Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Louis Renaud – Adjoint au Maire de Sénas, Ulysse Teixeira – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès.

**Etaient absents excusés :** Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, Henri Pons – Maire d'Eygalières, René Fontès – Maire d'Eygalières, Claude Vulpian – Conseiller général, Marie Bouchez – Conseillère régionale

**Etaient également présents :** Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Monique Ricard – Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Agent du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Agent du Parc naturel régional des Alpilles.

**DELIBERATION N° BS-2013-23**

**Objet : Conditions de remboursement par le Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional des Alpilles des frais de déplacement des élus et du Président du Conseil Scientifique et Technique**

### Monsieur le Président expose :

- Les fonctions d'élus donnent droit au remboursement de frais que nécessite l'exécution de leur mandat sans remise en cause du principe de gratuité de la fonction.
- Ces remboursements de frais sont limités par les textes à 7 cas précis et les assemblées ne peuvent légalement prévoir le remboursement d'autres dépenses.
- Il est proposé de n'ouvrir droit par délibération qu'au remboursement des frais de déplacement, l'un des 7 cas prévus par la loi.
- Avec ce dispositif, un élu du Parc pourrait ainsi accéder au remboursement des frais de transport et de séjour qu'il engage pour se rendre à des réunions ou il représente le Parc, en dehors du territoire du Parc.
- Les élus membres du Comité syndical du Parc pourraient ainsi prétendre à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements pour prendre part aux réunions pour lesquelles ils sont explicitement et formellement mandatés par ordre de mission du Président (membres du Bureau, Présidents de commissions,...)

Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

### Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### Décide :

- Le remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et de restauration, sur production de justificatifs, (application du décret N° 2006-781 du 3 juillet 2006, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat),
- Le remboursement au réel des frais de transport sur présentation d'un état de frais accompagné des factures acquittées par l'élu,
- Ce remboursement est également conditionné à la transmission au Parc d'un acte attestant de la non prise en charge de ces frais par la collectivité que l'élu représente.
- D'étendre cette disposition au Président du Conseil Scientifique et technique du Parc, seule commission à ne pas être présidée par un élu mais par une personnalité qualifiée, en l'occurrence Marcel BARBERO.
- De la mise en application de cette délibération à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 afin de prendre en charge les déplacements occasionnés lors du Congrès National des Parcs naturels régionaux de France.
- De donner pouvoir au Président pour signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.



Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
le Président

Mohamed Rafai



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2013

Le cinq novembre de l'année deux mille treize, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Mas Blanc les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

**Etaient présents :** Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Régis Gatti - Maire d'Aureille, Hervé Chérubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Laurent Geslin – Maire des Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Louis Renaud – Adjoint au Maire de Sénas, Ulysse Teixeira – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès.

**Etaient absents excusés :** Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, Henri Pons – Maire d'Eyguières, René Fontès – Maire d'Eygalières, Claude Vulpian – Conseiller général, Marie Bouchez – Conseillère régionale

**Etaient également présents :** Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Monique Ricard – Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Agent du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Agent du Parc naturel régional des Alpilles.

### DELIBERATION N° BS-2013-24

**Objet :** Gouvernance du Parc naturel régional des Alpilles, fonctionnement des commissions thématiques.

### **Monsieur le Président expose :**

- Que le comité syndical du 2 juillet a acté le renouvellement des présidents des 6 commissions thématiques inscrites dans la charte et les statuts du parc et souhaité engager la démarche de mobilisation de ces commissions au profit du projet de territoire,
- Que ces commissions fonctionnent en effet sur un rythme triennal et la fin de l'année 2013 doit voir renouveler la relation entre le comité syndical et ces commissions,
- Que la mission de ces Commissions, qui pourraient avoir un double rôle, avec à la fois une fonction stratégique et une fonction opérationnelle. En pratique, cela pourrait se traduire par des commissions étant force de propositions pour la définition des politiques thématiques, de propositions de programmes d'actions dans son champ de compétence et des commissions contributives à la mise en œuvre de projets, avec une capacité d'analyse, d'expertise, d'échange, d'apport d'informations, de production....,
- Qu'un renforcement de la fonction de présidence de ces Commissions, qui par grand axe thématique, pourrait porter la réflexion stratégique au sein du Comité syndical, et serait doté d'une véritable responsabilité d'influence et d'orientation des politiques décidées par le comité syndical. Ils pourraient ainsi se voir mieux reconnu dans une fonction de « référents » politiques auprès du Président, des élus et des partenaires, incluant le cas échéant une fonction de représentation du Parc dans les instances dans lequel le parc doit s'exprimer,
- Que la composition de ces Commissions, qui si elle est encadrée par les statuts du Parc, doit aussi répondre à un objectif d'efficacité et être en comptabilité avec les orientations prises par les élus du parc en ce qui concerne les missions attendues de ces commissions. Ces commissions seront d'autant plus actives et reconnues que la légitimité de leur travail sera incontestable au regard de la nature des membres qui les composent,

Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

### **Le Bureau Syndical,**

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### **Décide :**

- - L'officialisation d'une « conférence des Présidents » placée sous la présidence du Président du Parc et qui aurait pour finalité, en travaillant sur le contenu effectif des politiques mises en œuvre dans le Parc, déclinées en programmes, projets, de s'accorder sur les priorités politiques de l'action du Parc, en transversal. Cette conférence des Présidents aurait ainsi une vision globale de l'action du parc tout en confirmant les fonctions décisionnelles du Bureau et du Comité Syndical. Enfin, cette conférence des Présidents aurait à travailler en lien étroit avec la commission des finances pour mettre en relation objectifs et moyens.
- De donner pouvoir au Président pour signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.



Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Mohamed Rafai**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL**

**SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2013**



Le cinq novembre de l'année deux mille treize, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Mas Blanc les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

**Etaient présents :** Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Régis Gatti - Maire d'Aureille, Hervé Chérubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Laurent Geslin – Maire des Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Louis Renaud – Adjoint au Maire de Sénas, Ulysse Teixeira – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès.

**Etaient absents excusés :** Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, Henri Pons – Maire d'Eyguières, René Fontès – Maire d'Eygalières, Claude Vulpian – Conseiller général, Marie Bouchez – Conseillère régionale

**Etaient également présents :** Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Monique Ricard – Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Agent du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Agent du Parc naturel régional des Alpilles.

**DELIBERATION N° BS-2013-25**

**Objet : Contentieux du camping du Devenson à Mouriès.**

### **Monsieur le Président expose :**

- Que dans la cadre de la procédure engagée à l'encontre du propriétaire du camping du Devenson, sur la commune de Mouriès, le tribunal de Tarascon a prononcé en juillet 2013 la nullité de la procédure pour vice de forme dans la citation à comparaître établie par le Procureur,
- Que la commune de Mouriès vient de relancer la démarche en intervenant auprès du procureur pour lui demander de rédiger une nouvelle citation,
- Que le Parc pourrait appuyer et accompagner cette démarche par une action similaire auprès du procureur, dans la perspective de relance de la procédure de partie civile devant le tribunal correctionnel,
- Que cette action permettrait d'assurer la continuité des démarches préalablement engagées par le Parc pour défendre ses intérêts propres dans ce dossier,
- Que cette action générerait une dépense de 300 € HT correspondant aux frais d'actions de notre avocat pour saisir formellement le Procureur et lui fournir tout élément nécessaire à la rédaction d'une nouvelle citation à comparaître intégrant les arguments sur lesquels le Parc souhaite voir porter son action,
- Que si cette démarche va à son terme et permet la réouverture du contentieux, il conviendra de missionner à nouveau l'avocat du parc pour assurer la rédaction des conclusions de partie civile, la réplique aux conclusions adverses, la préparation du dossier de plaidoirie, la vacation pour la plaidoirie et que cette intervention se montera le moment venu à 1 590 € HT,
- Que depuis l'origine de cette affaire, il a été convenu de mettre en avant la solidarité territoriale et de proposer aux communes de prendre à leur charge les frais inhérents, sur la base de la péréquation utilisée pour calculer le montant des cotisations des communes au syndicat mixte de gestion du Parc,
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

### **Le Bureau Syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### **Décide :**

- De relancer la procédure et de missionner notre conseil juridique pour la défense des intérêts du parc, par une action en 2 temps successifs, le second temps étant consécutif de l'établissement d'une nouvelle citation à comparaître par le Procureur, ainsi qu'énoncé préalablement,
- De fixer le montant de cette action à 1890 € HT maximum, et de proposer aux 16 communes membres du syndicat mixte de gestion du Parc d'assurer la prise en charge financière de cette action selon la règle de péréquation définissant le montant des cotisations, soit au prorata de la population communale,
- De donner pouvoir au Président pour signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.



Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
le Président

**Mohamed Rafai**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2013



Le cinq novembre de l'année deux mille treize, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Mas Blanc les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

**Etaient présents :** Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Régis Gatti - Maire d'Aureille, Hervé Chérubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Laurent Geslin – Maire des Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Louis Renaud – Adjoint au Maire de Sénas, Ulysse Teixeira – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès.

**Etaient absents excusés :** Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, Henri Pons – Maire d'Eyguières, René Fontès – Maire d'Eygalières, Claude Vulpian – Conseiller général, Marie Bouchez – Conseillère régionale

**Etaient également présents :** Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Monique Ricard – Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Agent du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Agent du Parc naturel régional des Alpilles.

**DELIBERATION N° BS-2013-26**

**Objet :** Mise en place d'une commission pastoralisme.

## **Monsieur le Président expose :**

- Que le pastoralisme est une activité capitale pour le territoire des Alpilles au regard des enjeux de protection de la forêt contre les incendies, d'élevages et de biodiversité,
- Par arrêté du 18 décembre 2012, le préfet de région a annoncé la dissolution du SIERPASA à compter du 1er janvier 2014.
- Que le Bureau syndical du Parc en mai 2011 avait une délibération de principe favorable à la reprise de la mission par le PNR mais nécessitait que soit définies les conditions juridiques et opérationnelles d'un tel transfert.
- Que Pour poursuivre ce travail, il est proposé de mettre en place une commission pastoralisme au sein du PNR afin d'étudier les modalités de transfert de cette mission et de définir les besoins en termes d'animation et d'ouvrages à vocation pastorale sur le territoire.
- Que la Présidence de cette commission serait confiée à Michel Moucadel en sa qualité de Président du SIERPASA.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

## **Le Bureau Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

## **Décide :**

- - D'acter de la création d'une commission pastoralisme
- D'en confier la présidence de à Michel Moucadel, en charge de proposer au Comité syndical les modalités d'exercice d'une mission « pastoralisme » au sein du Parc et un premier programmes d'actions pour l'année 2014.
- De donner pouvoir au Président pour signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**



**Mohamed Rafai**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL**

**SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2013**

S/PREFECTURE D'ARLES

29 NOV. 2013

ARRIVEE

Le cinq novembre de l'année deux mille treize, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Mas Blanc les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

**Etaient présents :** Mohamed Rafai – Conseiller régional, Régis Gatti - Maire d'Aureille, Hervé Chérubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Laurent Geslin – Maire des Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Louis Renaud – Adjoint au Maire de Sénas, Ulysse Teixeira – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès.

**Etaient absents excusés :** Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, Henri Pons – Maire d'Eyguières, René Fontès – Maire d'Eygalières, Claude Vulpian – Conseiller général, Marie Bouchez – Conseillère régionale

**Etaient également présents :** Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Monique Ricard – Présidente de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Agent du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Agent du Parc naturel régional des Alpilles.

**DELIBERATION N° BS-2013-27**

**Objet : Attribution du marché public de travaux RTI 2012 – Lot n° 2.**

## Monsieur le Président expose :

- Que par délibération du BS-2012-51 à BS-2012-54, le Bureau syndical a validé le programme et le plan de financement RTI 2012, travaux d'urgence et traitement des bois brûlé ;
- Que le Bureau syndical a validé le choix du maître d'œuvre, Provence Forêt SAS BS-2013-04 ;
- Que suite aux diverses réunions techniques, visite terrain, entre partenaires techniques, financiers et élus, suite à la rédaction d'un avant projet, le marché de travaux RTI 2012 a été publié ;
- Que la commission en charge de l'ouverture des enveloppes et de l'analyse des candidatures et des offres, s'est réunie le 09 octobre 2013 afin d'étudier les propositions des entreprises candidatant pour les opérations de génie civil, lot n°2 ;
- Que la commission propose de retenir l'entreprise **RIEU pour le lot n°2** qui a eu la meilleure note technique et économique. . Le montant du marché, lot n°2 est de **59 200 €HT** (cinquante neuf milles deux cents €HT) ;
- Que la commission d'appel d'offres réunie ce jour a donné un avis favorable à cette proposition ;
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

## Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

## Décide :

- - D'attribuer le marché de travaux de génie civil RTI 2012 lot n°2 à l'entreprise RIEU pour un montant de 59 200,00€ HT.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**



**Mohamed Rafai**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

### SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2013

Le trois septembre de l'année deux mille treize, à quatorze heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Parc naturel régional des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Ulysse Teixeira – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, René Fontès – Maire d'Eygalières, Henri Pons – Maire d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Adjoint au Maire de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Marie Bouchez – Conseillère régionale, et Mohamed Rafaï – Conseiller régional.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votant :**

Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Nadine Galtier – Directrice générale des services de la Commune d'Eyguières, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Anne-Catherine Privat-Madelin, et Catherine Pascal-Sautecoeur.

DELIBERATION N° BS-2013-28

Objet : Avancement de la mission circulation motorisée

## Monsieur le Président expose :

- Que le Parc naturel régional des Alpilles a lancé depuis 2010 une démarche de maîtrise de la circulation motorisée en espaces naturels.
- Qu'un document opérationnel issu de l'étude faite par le bureau d'étude retenu a été distribué aux Communes du territoire. Ce document ayant fixé la méthodologie à suivre et sa mise en œuvre au sein de chaque Commune depuis le 26 février 2012 (date de prise de fonction du chargé de mission recruté).
- Que le tableau ci-joint donne l'état d'avancement de la mission Commune par Commune :  
Pour rappel, 3 grandes phases structurent l'avancée de la mission :  
1<sup>er</sup> phase : recensement des chemins ruraux, clarification et validation des statuts juridiques  
2eme phase : identification et mise en œuvre des principes de limitation des circulations motorisées pour chaque chemin  
3eme phase : réalisation d'aménagement de contention en vue de réduire l'accès de certains secteurs identifiés.
- Que le tableau fait apparaître qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2013, l'ensemble de la mission n'a pas pu être mené à son terme, en raison parfois d'absence de validation par les Communes des démarches initiales engagées par le Parc, ou de contraintes techniques et juridiques (statut du foncier).
- Que pour achever cette mission très attendue de la part des Communes, il est nécessaire de prolonger le contrat de l'agent recruté à cette fin sous statut de CUI jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2014.(cf document annexe : programme d'avancement prévisionnel par Commune).  
Il est ici rappelé que cet agent a également procédé au remplacement sur congé maternité de Virginie Brunet-Carbonero, et que la poursuite de la mission temporaire de cet agent avait déjà été proposée au Comité syndical de décembre 2012. Sa rémunération figure sous forme optionnelle dans le tableau récapitulatif des contributions demandées aux Communes en 2013.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

## Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

## Décide :

- De renouveler le contrat de Monsieur Romain Zaeh.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures  
pour extrait conforme,  
**le Président**  
**Mohamed Rafai**

